



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2001
Français
Original: anglais

Commission du développement social, constituée en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Première session

26 février-2 mars 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement :
 - a) Examen du projet de règlement intérieur provisoire de l'Assemblée mondiale;
 - b) Examen des modalités proposées pour l'Assemblée mondiale;
 - c) Examen du projet de conclusion(s) pour l'Assemblée mondiale :
 - i) Analyse d'un projet de stratégie pour une société pour tous les âges;
 - ii) Analyse des orientations générales et des thèmes du plan d'action révisé.
4. Accréditation et participation des organisations non gouvernementales à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et à ses préparatifs.
5. Ordre du jour provisoire pour la deuxième session de la Commission constituée en comité préparatoire.
6. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

Annotations

1. Élection du Bureau

En vertu du paragraphe 6 de sa résolution 54/262, en date du 25 mai 2000, l'Assemblée générale a décidé de constituer la Commission du développement so-

cial en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et, comme tel, de l'ouvrir à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux membres des institutions spécialisées et aux observateurs, conformément à l'usage qu'elle a établi. La procédure de la Commission du développement social constituée en comité préparatoire obéit donc au Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

Le Bureau de la trente-huitième session de la Commission a recommandé que soit établi un bureau séparé pour les réunions de la Commission pour le développement social constituée en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Comité préparatoire élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et au besoin d'autres membres. La Commission constituée en comité préparatoire peut confier les responsabilités de rapporteur à l'un de ses vice-présidents.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, la Commission constituée en comité préparatoire, après l'élection du Bureau, adopte l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/CN.5/2001/PC/1)

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session (E/CN.5/2001/PC/L.1)

3. Préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

a) Examen du projet de règlement intérieur provisoire de l'Assemblée mondiale

La Commission constituée en comité préparatoire sera saisie par le Secrétariat d'un projet de règlement intérieur provisoire.

Documentation

Projet de règlement intérieur provisoire pour la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement : note du Secrétariat (E/CN.5/2001/PC/L.3)

b) Examen des modalités proposées pour l'Assemblée mondiale

La Commission constituée en comité préparatoire sera saisie par le Secrétariat d'une note concernant l'organisation des travaux envisagée pour l'Assemblée mondiale.

Documentation

Organisation des travaux de l'Assemblée mondiale : note du Secrétariat (E/CN.5/2001/PC/L._)

c) Examen du projet de conclusion(s) pour l'Assemblée mondiale**i) Analyse d'un projet de stratégie pour une société pour tous les âges;****ii) Analyse des orientations et des thèmes du plan d'action révisé**

Au paragraphe 1 de sa résolution 54/262, en date du 25 mai 2000, l'Assemblée générale a décidé que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement serait consacrée à un examen d'ensemble des résultats de la première Assemblée, ainsi qu'à l'adoption d'un plan d'action révisé et d'une stratégie à long terme en matière de vieillissement, assortie d'évaluations périodiques, dans la perspective de l'instauration d'une société pour tous les âges. Elle a souligné plus loin que, pour réaliser ces objectifs, la deuxième Assemblée mondiale devrait accorder une place particulière, notamment : a) aux mesures concrètes que les pays doivent prendre pour s'attaquer globalement au processus de vieillissement, en se fondant sur les meilleures pratiques et sur les enseignements tirés de l'Année internationale des personnes âgées et en tenant compte des réalités sociales, culturelles et économiques qui sont propres à leur société; b) aux rapports entre le vieillissement et le développement, une attention particulière étant accordée aux besoins et aux perspectives des pays en développement; c) aux mesures permettant d'incorporer les problèmes du vieillissement dans les programmes de développement en général; d) aux formes appropriées de partenariat entre les secteurs public et privé, faisant notamment intervenir des organisations non gouvernementales, à tous les niveaux, en vue d'instaurer une société pour tous les âges; et e) aux mesures visant à renforcer la solidarité entre les générations, compte tenu des besoins des générations plus âgées comme de ceux des plus jeunes.

Aux paragraphes 7 et 8 de la même résolution, le Secrétaire général a été prié de demander aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales de lui faire part de leurs vues sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement, ainsi que sur les questions à aborder en priorité dans un plan d'action révisé et une stratégie à long terme en matière de vieillissement. Le Secrétaire général a été invité à créer un comité technique, financé au moyen de contributions volontaires, qui l'aiderait à formuler des propositions.

La Commission constituée en comité préparatoire sera saisie du rapport du Secrétaire général sur ces questions.

Documentation

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vers la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement » (E/CN.5/2001/PC/2)

4. Accréditation et participation des organisations non gouvernementales à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et à ses préparatifs

Au paragraphe 5 de sa résolution 54/262, en date du 25 mai 2000, l'Assemblée générale a invité les organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine du vieillissement, ainsi que les instituts de recherche et les représentants du secteur privé, à participer et apporter leur contribution à la deuxième Assemblée mondiale ainsi qu'à ses préparatifs.

En tant que comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale, la Commission a le pouvoir, conformément aux pratiques de l'Organisation des Nations Unies en la matière, d'accréditer les organisations non gouvernementales aux conférences mondiales et à leurs préparatifs. La Commission constituée en comité préparatoire peut également recommander à l'Assemblée générale des propositions relatives à la participation d'organisations non gouvernementales à la deuxième Assemblée mondiale et à ses préparatifs.

Documentation

Projets de décisions sur l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et à ses préparatifs : note du Secrétariat (E/CN.5/2001/PC/_)

5. Ordre du jour provisoire pour la deuxième session de la Commission constituée en comité préparatoire

La Commission constituée en comité préparatoire sera saisie d'un projet d'ordre du jour provisoire pour sa deuxième session. En outre, elle peut décider de revoir l'organisation de ses travaux avant la tenue de l'Assemblée mondiale à Madrid, en avril 2002.

Documentation

Ordre du jour provisoire pour la deuxième session de la Commission constituée en comité préparatoire de l'Assemblée mondiale (E/CN.5/2001/PC/_)

6. Adoption du rapport de la Commission constituée en comité préparatoire sur les travaux de sa première session

Documentation

Projet de rapport de la Commission constituée en comité préparatoire sur les travaux de sa première session (E/CN.5/2001/PC/_)